



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 19 janvier 2021 à 16 h 30 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Daniel Champagne.

CE-2021-1*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET DE L'ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de reconstruction des lignes à 120 kV entre les postes Vignan, de Templeton et de l'Interconnexion Maclaren sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 563 131,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 30 octobre 2020, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de confirmer la participation de la Ville au Programme de mise en valeur intégrée;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer la convention à cet effet avec Hydro-Québec;
- de demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-2*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE (ENGAGEMENT DÉFINITIF) - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES - PROJET SQUARE URBANIA - 807, BOULEVARD DU CARREFOUR - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPORTANT 90 LOGEMENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-978 du 12 décembre 2017, confirmait sa participation financière pour la réalisation de ce projet de logements abordables et communautaires devant être réalisé au 807, boulevard du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme au dossier a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale pour respecter les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ s'est engagée le 25 novembre 2020 à accorder sa participation financière au projet ACL-07043 dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficiera d'une aide financière additionnelle émanant de l'Entente concernant une subvention à la ville mandataire de Gatineau pour le financement de projets d'habitation, identifiant six projets, dont le projet Square Urbania, par la résolution numéro CM-2020-190 du 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet à l'origine devait compter 93 logements et qu'au final un total de 90 logements sont prévus ce qui peut porter l'aide de la subvention à un maximum de 1 521 360 \$;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire du programme AccèsLogis Québec, la Ville de Gatineau confirme sa contribution à un montant maximum de 1 926 937 \$, du Fonds du logement social qui sera faite en un versement pour confirmer l'étape de l'engagement définitif du projet ACL-07043;

CONSIDÉRANT QUE le programme de supplément au loyer sera applicable jusqu'à 72 futurs locataires pour une enveloppe budgétaire totale estimée à 123 912 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des montants provenant du Fonds du logement social sont requis pour finaliser le montage financier du projet et de confirmer l'étape de l'engagement définitif du projet ACL-07043 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

Pour le projet de logements abordables et communautaires Projet Square Urbania, situé au 807, boulevard du Carrefour :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque qui ne pourra être supérieur au montant réservé de 1 926 937 \$, pris à partir du fonds du logement social, à l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain à l'attention de madame Anne Robinson 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à la fin des travaux lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts (D.A.I.) et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

- de s'engager auprès de la SHQ, et d'autoriser le trésorier à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, estimé de 123 912 \$, pour une période de cinq ans pour les 72 suppléments au loyer prévus dans ce projet;
- d'autoriser le versement de la subvention de 1 521 360 \$ selon les modalités définies à l'entente concernant une subvention à la Ville mandataire de Gatineau pour le financement de projets d'habitation conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), la Société d'habitations du Québec (SHQ) et la Ville de Gatineau en mars 2020.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-3*

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION ET À LA REVITALISATION 2021 - SOUTIEN FINANCIER DE 271 980 \$ AUX PROJETS RETENUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation par sa résolution numéro CM-2018-1063 du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent à maintenir et à ramener une vitalité dans les anciens cœurs urbains et autres secteurs d'animation de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien a comme objectifs de développer l'offre culturelle et la vitalité des artères commerciales afin de renforcer l'identité urbaine de Gatineau, d'augmenter la fréquentation des secteurs visés et de valoriser l'usage et l'aménagement de l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande de soutenir un total de 13 projets dans le cadre du Fonds de soutien pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution financière de 2021 provenant du Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation telle que décrite à l'annexe A Sommaire des projets retenus 2021 – Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation;
- d'annuler la somme de 17 204 \$ octroyée en 2019 dans le cadre de quatre projets et les subventions qui n'ont pas été utilisées; ces subventions étant rattachées aux résolutions et aux projets suivants :
 - en vertu de la résolution numéro CM-2019-236 du 16 avril 2019 :
 - 971 \$ octroyés à l'AGAP du Vieux-Gatineau pour le projet Place Notre-Dame;

- en vertu de la résolution numéro CM-2019-351 du 14 mai 2019 :
 - 2 135 \$ octroyés à l'Association des citoyens de Pointe-Gatineau pour le projet Animation rue Jacques-Cartier;
 - 8 860 \$ octroyés aux Partenaires du secteur d'Aylmer pour le projet On s'amuse en ville;
 - 5 238 \$ octroyés à l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer pour le projet Festival du Vieux-Aylmer volet soirée;
- d'autoriser que la somme de 17 204 \$ non dépensée des subventions de 2019 soit affectée au budget de 2021, portant le budget de 2021 à 709 873 \$;
- d'autoriser l'administration à procéder à un appel d'intérêt jusqu'au 1^{er} mars 2021 afin de recevoir des propositions de nouveaux projets dans le but d'offrir l'opportunité de supporter un plus grand nombre de projets de revitalisation et d'animation des anciens centres-villes. Les fonds pour cet appel d'intérêt proviendront des sommes d'argent non utilisés des années antérieures du Fonds d'animation et de revitalisation;
- d'autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres et la direction du Service de l'urbanisme et du développement durable ou leurs représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés, selon les volets;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-61290-972 - Programmes et ententes, la somme de 271 980 \$ et à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2021, selon les clauses et conditions stipulées aux protocoles d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-4*

RÈGLEMENT NUMÉRO 839-3-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2018 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE MODIFIER LES MATIÈRES ADMISSIBLES AUX COLLECTES SPÉCIALES D'ENCOMBRANTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 839-3-2020 modifiant le Règlement numéro 839-2018 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau afin de modifier les matières admissibles aux collectes spéciales d'encombrants.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-5*

RÈGLEMENT NUMÉRO 872-2020 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 698 000 \$ POUR FINANCER LES ACHATS NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DES MESURES IMPOSÉES PAR LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE LORS DE L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS (ICI) ET DÉFRAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS À CE PROJET POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS INCLUS DANS LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2018, 2019, 2020 ET 2021 - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service du greffe à mettre en place les mesures d'exception concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter visant le règlement numéro 872-2020;
- d'adopter le Règlement numéro 872-2020 autorisant une dépense et un emprunt de 2 698 000 \$ pour financer les achats nécessaires à l'application des mesures imposées par la stratégie québécoise d'économie d'eau potable lors de l'installation de compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) et défrayer les honoraires professionnels reliés à ce projet pour le Service des travaux publics inclus dans les plans d'investissements 2018, 2019, 2020 et 2021 – Volet maintien.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-6*

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 2021 - CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE l'orientation du conseil municipal est d'améliorer l'offre et l'accessibilité aux activités de sports et de loisirs par une bonification des programmes, des cours ainsi que des espaces intérieurs et extérieurs, notamment par l'entremise de partenariats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un cadre de soutien au développement des communautés visant à appuyer les initiatives d'organismes voués aux loisirs, aux sports, au plein air et au développement des communautés et que le conseil municipal a adopté sa mise à jour, par sa résolution numéro CM-2020-498 du 25 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2019-843 du 10 décembre 2019, un plan de développement et un plan d'action triennal en plein air urbain;

CONSIDÉRANT QUE les organismes et la Ville désirent s'associer pour contribuer au développement d'une offre de services en sport, en loisir, en plein air et en développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a procédé à l'analyse des demandes de soutien, selon les critères d'évaluation prévus au Cadre de soutien au développement des communautés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adopter les recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés concernant le soutien financier aux organismes, d'une somme de 2 195 539 \$, comme indiqué à l'annexe A et conformément aux budgets alloués;
- d'adopter le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et le Centre communautaire Entre-Nous;
- d'adopter le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'organisme Communautés Gatineau-Ouest;
- d'adopter le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et le Relais plein air du parc de la Gatineau visant à leur confier la gestion de sites de plein air urbain;
- d'adopter le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et la Corporation plein air de la Lièvre visant à lui confier la gestion du site de plein air urbain;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente de partenariat pour les années 2021 à 2025 avec le Centre communautaire Entre-Nous et avec l'organisme Communautés Gatineau-Ouest;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente de partenariat pour les années 2021 à 2023 avec le Relais plein air du parc de la Gatineau et avec la Corporation plein air de la Lièvre;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les versements aux organismes identifiés à l'annexe A, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques à chaque organisme responsable des protocoles d'entente de partenariat mentionnés ci-dessus et selon les clauses et conditions stipulées aux protocoles d'entente de partenariat à intervenir avec les quatre organismes, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes recommandées au budget des années 2022 à 2025 pour donner suite aux protocoles d'ententes de partenariat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	1 840 206 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions
02-71518-971	36 000 \$	Événements interculturels - Contributions
02-71230-971	9 000 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions
02-71432-971	1 400 \$	Agriculture urbaine - Contributions
02-70047-971	293 933 \$	Plan d'action - Politique du plein-air - Contributions
06-30852-202	15 000 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - Supports vélo/bornes rep

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-7*

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS 2021-2022 À LA CORPORATION VISION CENTRE-VILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET LA PROMOTION - 197 317 \$

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent au développement et au rayonnement du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2018-885 du 16 octobre 2018, a adopté la nouvelle version du Fonds;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a comme objectifs d'augmenter la fréquentation, de renforcer l'identité et de favoriser l'attractivité du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse recommande de soutenir neuf projets dans le cadre du Fonds pour la période allant du 1^{er} février 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Vision centre-ville a poursuivi certaines activités en ce qui a trait au développement d'activités complémentaires et à la promotion des projets soutenus par le Fonds pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 malgré le contexte pandémique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau décrites au sommaire des projets 2021-2022 à l'annexe A;
- de renouveler la subvention de 15 000 \$ à la Corporation Vision centre-ville pour le développement d'activités complémentaires et la promotion des activités soutenues par le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau;
- d'autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2021-2022 (annexe A) selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à verser à la Corporation Vision centre-ville, sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 15 000 \$ prise à même l'enveloppe du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau 2021-2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61494-972	197 317 \$	Animation du centre-ville - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-8*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2021

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l'analyse des demandes de soutien du calendrier 2021 pour l'ensemble des événements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'un montant de 50 000 \$ en argent, de 800 \$ en services coûtants et de 3 500 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières de 50 000 \$ en argent, de 800 \$ en services coûtants et de 3 500 \$ en valeur de services mentionnés à l'annexe A pour la réalisation des événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$ du calendrier 2021;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques selon les clauses stipulées au protocole d'entente à intervenir avec les organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à signer les protocoles d'entente ainsi que tout autre modification ou avenant aux protocoles d'entente avec les organismes soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs – budgets inférieurs à 30 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71050-971	50 000 \$	Administration - Bureau des événements - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	50 000 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-71050-972		50 000 \$	Administration - Bureau des événements - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-9*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2021 - 1 186 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, 565 520 \$ EN SERVICES COÛTANTS ET 217 500 \$ EN VALEUR DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l'analyse des demandes de soutien du calendrier 2021 pour l'ensemble des grands événements;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'un montant de 1 186 000 \$ en argent, d'un montant de 565 520 \$ en services coûtants et de 217 500 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux grands événements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services détaillés à l'annexe A pour la réalisation des grands événements du calendrier 2021;
- d'autoriser le trésorier à :
 - payer les dépenses en services coûtants encourus dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 5 000 \$ par organisme à ceux s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, étude achalandage et provenance selon les disponibilités budgétaires;
 - transférer les soldes résiduels des postes budgétaires 02-71050, 02-71512, 02-71513, 02-71516, 02-71519 et 02-71529 de l'année 2020 à l'année 2021.

En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par la Ville, la contribution en services pourrait être supérieure aux prévisions, tout en respectant les limites établies au Programme de soutien aux grands événements. Le Bureau des événements peut, dans ces circonstances, rembourser des factures aux organismes visés, sous présentation de pièces justificatives, ou payer des fournisseurs de la Ville, le cas échéant.

- d'autoriser le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :
 - donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des horodateurs (espaces payants);
 - autoriser le coordonnateur de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;
- d'autoriser le Service de police à facturer Patrimoine canadien pour les heures supplémentaires des policiers lors de la Fête du Canada;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et les organismes soutenus par le Programme de soutien aux grands événements;
- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour le Festival L'Outaouais en fête et pour le Festival de montgolfières de Gatineau sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, trente jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	300 000 \$	Festival de montgolfières - Contributions
02-71513-971	155 000 \$	Grands feux du casino - Contributions
02-71516-971	30 000 \$	Merveilles de sable - Contributions
02-71519-971	105 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-71529-971	596 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-10*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2021 - AIDE FINANCIÈRE DE 1 256 552 \$ ET DE 641 622 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres gère le Programme de soutien aux organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à l'analyse des demandes de soutien et des propositions de projets qui lui ont été soumises pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations découlant de cette analyse ont été compilées dans le rapport intitulé Résumé de l'aide accordée aux organismes culturels pour l'année 2021 (annexe A), lequel rapport est soumis pour adoption au conseil municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le rapport Résumé de l'aide accordée aux organismes culturels pour l'année 2021 (annexe A) recommandant une aide financière de 1 256 552 \$ et une aide en services de 641 622 \$ pour un soutien total de 1 898 174 \$;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms des organismes apparaissant à l'annexe A selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés par le cadre de soutien 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	1 489 052 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	15 000 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-72011-999	266 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-72141-999	115 000 \$		Ateliers d'artistes - Autres
02-72125-419	8 000 \$		Projets créativité - Autres professionnels administratifs
02-72125-432	13 500 \$		Projets créativité - Activités d'animation
02-72110-972		706 012 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
02-72410-972	61 000 \$		Patrimoine - Subventions
02-72410-999	227 512 \$		Patrimoine - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-11*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU ET LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA POUR LE PRÊT D'UN POLICIER (ENSALA)

CONSIDÉRANT QUE le Programme canadien des armes à feu (PCAF) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et le Service de police de la Ville de Gatineau sont en accord afin de renouveler pour une période de trois ans le protocole d'entente pour un prêt d'un policier au programme;

CONSIDÉRANT QUE le PCAF de la GRC remboursera tous les coûts inhérents à la fonction d'un sergent-détective;

CONSIDÉRANT QUE le PCAF de la GRC fournira les équipements nécessaires à la fonction soit, l'ordinateur, le téléphone cellulaire, la voiture;

CONSIDÉRANT QUE le PCAF de la GRC a comme mandat de superviser l'application de la *Loi sur les armes à feu* ainsi que du Programme canadien des armes à feu;

CONSIDÉRANT QU'une ressource policière doit être dédiée à l'application de la *Loi sur les armes à feu* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Gatineau à signer le nouveau protocole d'une durée de trois ans du Programme canadien des armes à feu (PCAF) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) pour la participation du Service de police de la Ville de Gatineau au programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-12*

DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS 2020 - 26 569,16 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours été partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais vient en aide à près de 76 organismes locaux et régionaux et que son rôle est essentiel auprès de ces derniers;

CONSIDÉRANT les grands besoins de la communauté et l'impact d'un sous-financement des organismes par Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux contribuent à la campagne Centraide Outaouais depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à verser 50 cents pour chaque dollar versé par les employés, et ce, jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE 214 employés ont contribué pour un montant de 53 138,32 \$, c'est une subvention de 26 659,16 \$ qui vient s'ajouter à l'enveloppe globale qui sera remise à Centraide Outaouais pour la campagne de 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 26 659,16 \$ s'additionnant à la contribution des employés.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 26 659,16 \$ au poste budgétaire 02-11600-972 - Subvention diverse et à émettre le chèque dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal à Centraide Outaouais 2020, à l'attention de madame Josée Lortie, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	26 659,16 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-13*

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA MESURE PARTICULIÈRE À LA DIFFUSION DE SPECTACLES QUÉBÉCOIS – 47 490 \$

CONSIDÉRANT QUE la culture participe pleinement au rayonnement de Gatineau, à son identité, à sa vitalité ainsi qu'à la qualité de vie et au bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, diffuseur pluridisciplinaire reconnu par le Conseil des arts et des lettres du Québec, est un acteur culturel important à Gatineau, en Outaouais et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la Covid-19 impacte considérablement la capacité financière des diffuseurs pluridisciplinaires québécois à réaliser leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis en place la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois, annoncée le 27 octobre 2020, dans le cadre du Plan de relance économique pour la culture du gouvernement du Québec afin d'appuyer les efforts des diffuseurs pluridisciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est admissible à cette mesure et que le Service des arts, de la culture et des lettres désire déposer une demande de soutien financier potentiel de 47 490 \$ destiné à soutenir la diffusion culturelle et, plus spécifiquement, à viser le paiement complet des cachets aux artistes retenus dans les programmations des lieux de diffusion entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mars 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande d'aide financière de 47 490 \$ au Conseil des arts et des lettres du Québec, via la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois, afin de soutenir le mandat en diffusion culturelle de la Ville de Gatineau;
- d'accepter le soutien financier spécial octroyé par le Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre de la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois.

Sur réception de l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Conseil des arts et des lettres du Québec :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente spéciale entre la Ville de Gatineau et le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que toute autre entente découlant de l'entente et toute autre modification ou avenant à l'entente;
- d'autoriser le trésorier à virer toutes les sommes reçues par la Ville de Gatineau aux budgets 2020 et 2021 dans le cadre de la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- d'autoriser le trésorier à transférer les sommes inutilisées en 2020 au budget de 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-14*

RÈGLEMENT NUMÉRO 884-1-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2021 DANS LE BUT DE MODIFIER L'ÉCHÉANCE POUR LE PREMIER ET LE DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement 884-1-2021 modifiant le Règlement numéro 884-2020 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, spéciales et des compensations pour le budget de l'année 2021 dans le but de modifier l'échéance pour le premier et le deuxième versement des taxes foncières.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-15*

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-62-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT DE REPORTER L'ÉCHÉANCE POUR LE PAIEMENT D'UN PERMIS D'AFFAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-62-2021 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but de reporter l'échéance pour le paiement d'un permis d'affaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-16*

MODALITÉS ALTERNATIVES POUR LE SOUTIEN AUX ORGANISMES 2021

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons travailler de concert avec nos organismes et maintenir avec eux des relations partenariales respectueuses;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons assurer une continuité du financement afin d'éviter la fragilisation de nos organismes et la déstructuration de l'écosystème;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons éviter la perte d'activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons soutenir la relance communautaire, culturelle, sportive et économique à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE certains organismes pourraient nécessiter un soutien pour préparer leur rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE la situation exige la révision des mécanismes de reddition de compte en vigueur dans tous les programmes de soutien municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire et les mesures de prévention en place vont se poursuivre pour une partie du calendrier 2021 et auront des impacts significatifs sur les activités des organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de permettre en 2021 l'usage de la subvention de la Ville à 100 % des dépenses admissibles pour tenir l'offre d'origine (offre telle que présentée à la demande de soutien) ou modifiée (dû au maintien des mesures sanitaires).

L'organisme doit produire une offre, en lien avec les objectifs des programmes, pour maintenir son soutien 2021.

De plus, que ce comité mandate les services de procéder à une mise à jour de leurs programmes et protocoles pour déterminer les modalités à tenir compte dans l'analyse des demandes en cas de surplus accumulé important et revenir au conseil municipal au printemps 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-17*

MODIFICATION À L'ÉCHELLE SALARIALE - POSTE DE CHEF DE SECTION, REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire actuelle du poste de chef de section, Revenus (poste numéro FIN-CAD-020) a déposé une demande de réévaluation de son poste;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il appert qu'un ajustement de la classe salariale est requis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'ajuster la classe salariale du poste de chef de section, Revenus à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Le poste sera renommé chef de division, Revenus et la nouvelle classification sera effective rétroactivement au 20 novembre 2019.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-18*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une analyse de ses besoins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Rattacher administrativement le poste de chef de division - Entretien des édifices (poste numéro STP-CAD-095) ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la responsabilité du directeur - Service des travaux publics.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif